

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI, 13 FEVRIER 1919
S. POLYEUCE, MARTYR

Lever du soleil, 7 heures 05.
Coucher du soleil, 5 heures 24.
Lever de la lune, 4 heures 16.
Coucher de la lune, 8 heures 05.
Pleine lune, le 14, à 6 heures 44 minutes du soir.

DERNIERE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

PLUS DOUX

Table with weather forecast: MAXIMUM ET MINIMUM, Aujourd'hui maximum, Minimum, etc.

UN VERDICT DE CULPABILITE

LE SOLDAT ADRIEN ROUSSE, DE LA 16e GARNISON, EST TROUVE COUPABLE PAR LA COUR MARTIALE, APRES DOUZE HEURES DE DELIBERATION.

Le soldat Adrien Rousse, de la quatrième garnison, a été trouvé coupable ce matin par la Cour martiale chargée de le juger. L'inculpé a été reconnu aux casernes où il attendait la sentence qui sera prononcée plus tard après avoir été approuvée par le ministre de la milice. Les membres du tribunal ont débattu pendant près de douze heures avant d'en venir à une entente, ce qui prouve les complications de la cause qui vient de se terminer. Rousse a été trouvé coupable surtout sur des techniques de procédure. Rousse était accusé de s'être fait inoculer par un médecin le germe d'une maladie qui devait l'exempter du service militaire. Plusieurs témoins, médecins de l'armée pour la plupart, ont été entendus dans cette cause dont les témoignages ont été terminés hier après-midi.

Rousse a fait une déclaration avant le verdict. Il a déclaré n'avoir jamais pris communication du document qu'on lui a fait signer et qui est la confession qui a été produite en Cour hier. Il reconnaît comme sienne la signature qui est au bas de la déclaration mais il n'admet pas avoir pris connaissance de cette déclaration avant de la signer. Il demande finalement aux membres du tribunal, s'il est trouvé coupable, de se montrer équitables. Me Léonce Planter, ancien capitaine dans l'armée, défendait l'inculpé. Le capitaine Alban Germain représentait le ministre de la milice et a protesté contre certains rapports de journaux et plus particulièrement contre le rapport d'un journal du matin qui est absolument injuste et pour les témoins et surtout pour l'inculpé dans cette cause. Le président du tribunal, le lieutenant Meiden-Cole, a demandé à tous les journalistes présents de faire leur possible pour faire des rapports véridiques, des séances de la Cour martiale.

Le tribunal se composait des lieutenants-colonels Meiden-Cole et Ostell et des majors Ostiguy, Kieffer et Bond.

LE RETOUR DES INVALIDES

Le navire-hôpital Aragua va doit arriver dans le courant de la journée de demain dans le port de Portland avec plusieurs centaines de soldats canadiens invalides ou malades. Sept officiers, deux gardes-malades et soixante-neuf soldats s'embarqueront immédiatement sur un train-hôpital pour se rendre à Sainte-Anne de Bellevue où ils seront traités, ou licenciés selon le cas. Ces soldats arriveront ici probablement vendredi. La liste des soldats à bord n'a pas encore été publiée.

LE GENERAL WILSON EST MALADE

Le major-général Wilson, commandant du district militaire, est retenu à sa chambre depuis quelques jours, souffrant d'une attaque de grippe. Le lieutenant-colonel L. Leduc, adjudant-général du district, le remplace aux quartiers-généraux de la milice.

GUILLAUME A ENCORE DE L'ESPOIR

(Service de la Presse Associée) Amerongen, 12. — Plusieurs indices ont révélé, la semaine dernière, que le comte Hohenzollern, l'ancien empereur allemand, se tient en relations avec ses partisans. Deux secrétaires de la légation allemande, à La Haye, ont eu une longue conférence avec lui, au château d'Amerongen.

PAS DE CHOMAGE A SHERBROOKE

(De notre correspondant) Sherbrooke, 12. — Afin d'améliorer la situation ouvrière locale, la compagnie du Québec Central a décidé de commencer sans tarder la construction d'usines permanentes et l'exécution de travaux d'amélioration, tous ces travaux devant être faits sur une grande échelle au coût de millions de dollars. La McKinnon Steel Company fournit l'acier voulu et la Sherbrooke Construction Company, le bois et tous les autres matériaux. Il est d'autre part entendu que la Canadian Connecticut Cotton Mills effectuera de nouvelles constructions fort coûteuses. Le contrat en a été donné il y a quelques jours à la Loomis Dakin Limited, qui commença les travaux prochainement. On estime que ces constructions demanderont une somme de plus de 800,000. Un étage sera ajouté à l'édifice actuel, de même qu'un aile très spacieuse. Comme on peut en juger, la période tant redoutée de l'après-guerre ne sera pas de longue durée ici. Sherbrooke, au contraire, est tout prêt d'entrer dans une ère de prospérité jamais vue. Ceux qui n'ont pas d'ouvrage se font maintenant de plus en plus rares. Les milliers d'ouvriers qui furent mis à pied par la fermeture des usines de munitions se sont pour la plupart placés dans d'autres industries locales.

L'ELECTION D'EBERT

Le premier président d'Allemagne reçoit une ovation, en sortant de la salle où s'était réunie l'assemblée nationale.

(Service de la Presse Associée) Weimar, 12. — A 4 h. 15, hier après-midi, le carillonement des cloches des églises a annoncé aux habitants de Weimar que le peuple allemand, pour la première fois dans son histoire, avait choisi le chef de l'Etat. Friedrich Ebert, ancien sellier, chef socialiste, a fait son apparition devant le théâtre, vingt minutes plus tard, et a reçu comme président de l'Allemagne ces applaudissements autrefois réservés à l'apparition du souverain qui a stigmatisé un jour le parti de M. Ebert comme un parti d'hommes indignes de porter le nom d'Allemands.

LA NOTE DE LA BELGIQUE

Une commission spéciale sera nommée pour étudier les réclamations belges

(Service de la Presse Associée) Paris, 12. — Suivant une dépêche à l'agence Havas, on croit qu'une commission spéciale sera nommée pour étudier les réclamations de la Belgique, comme cela a été fait pour les autres problèmes territoriaux. Outre le maréchal Poch, le maréchal Pétain et le feld-maréchal Haig, le général Pershing et le général Diaz, seront présents à la séance que tiendra aujourd'hui le conseil de guerre suprême, pour traiter des conditions du renouvellement de l'armistice.

TROIS PROJETS

(Service de la Presse Associée) Paris, 12. — Suivant le Temps, la commission des réparations, à la Conférence de la paix, étudie trois projets qui serviront de base à la note qu'on demandera à l'Allemagne de payer. Il dit que les Français proposent l'évaluation de tous les dommages causés par l'Allemagne, à la propriété nationale et individuelle, pendant la guerre, en sus des dépenses militaires. Le projet anglais, dont le parrain est M. Hughes, premier ministre australien, ne diffère du projet français qu'en ce qu'il ne comporte aucune préférence entre les catégories de réclamations. Les Américains s'opposent à toute réclamation, sauf pour les pertes causées par les armées allemandes, en pillant et en dévastant. Selon les deux premiers projets, les réclamations s'élèvent à un trillion. Le plan américain ramènerait le total à une somme que l'Allemagne serait capable de solder, dit le Temps. Les Français ont accepté le projet anglais comme base de discussion, mais la question est encore discutée.

L'Angleterre le réclame

(Service de la Presse Associée) Londres, 12. — (Dépêche de l'agence Reuter à la Canadian Press.) Le Daily Express dit qu'on a offert à sir Robert Borden, premier ministre canadien, le poste d'ambassadeur anglais aux Etats-Unis. Londres, 12. — A Downing Street, aujourd'hui, le représentant de la Canadian Press s'est informé du bien-fondé de la dépêche de l'Express. On lui a répondu: "Nous ne connaissons rien à ce sujet. Cela ne paraît pas très probable, mais nous ne pouvons nier catégoriquement la nouvelle; nous n'en savons absolument rien."

TOUT ESPOIR N'EST PAS DISPARU

(Service de la Presse Associée) Paris, 12. — La perspective de la réunion de représentants d'au moins quatre des factions russes, à la conférence des Hés des Princes, se fait plus brillante. On a reçu du mot de l'Ukraine: le gouvernement de ce pays prendra part à la conférence. On rapporte que l'indécision du gouvernement du général Denekine fait place au désir de se joindre aux autres délégués. Le gouvernement de la Crimée a déjà accepté l'invitation, ainsi que le gouvernement bolchevik. Il commence à paraître qu'il y aura un nombre suffisant de factions pour rencontrer les représentants des bolchevistes, des pays de l'Entente et des Etats-Unis, pour assurer le succès du projet. Ce succès dépend toutefois des garanties que pourront donner les soviets, par exemple la cessation des hostilités et l'évacuation par les bolchevistes des provinces qu'ils ont envahies.

ITALIEN ACCUSE DE FAUSSES DECLARATIONS

(Service de la Presse Associée) Montréal, 12. — L'Association des Marchands de Montréal a fait arrêter par son procureur Me Gordon, un Italien du nom de Likmani, sous l'accusation d'avoir fait de fausses déclarations sur des emprunts en cautionnant sous divers noms d'emprunt pour divers prévenus au cours de janvier dernier. Il y a quelques jours, Likmani comparait en Cour de police devant le juge Cusson, sous une accusation identique et était remis en liberté provisoire sur cautionnement. Likmani aurait emprunté le nom de Pellegrino Delsale, riche propriétaire de serres au nord de la ville, et se serait déclaré en possession d'immeubles sur Saint-Dominique. Il y a deux jours encore, il se serait servi de ce nom pour couvrir les méfaits d'un nommé Hartmayer qui n'a pas comparu le jour de l'audience arrivée. Une valeur de 810,000 de ces cautionnements qu'il aurait présentés sous de faux noms aurait déjà été confisquée en Cour supérieure sans qu'on puisse identifier l'auteur. L'auteur a comparu ce matin et a protesté de son innocence. L'enquête a été fixée au 20.

LES ELEVEURS D'AYRSHIRE

REUNIS CE MATIN AU MONUMENT NATIONAL, ILS DISCUTENT DES PROBLEMES QUI SE RATTACHENT A LEUR INDUSTRIE. — IL FAUDRAIT PLUS D'ELEVEURS AU PAYS.

L'assemblée annuelle des éleveurs d'animaux Ayrshire s'est ouverte ce matin, à onze heures, à la chambre de Commerce National. Il y eut un discours du président, M. L. J. Tartie, ainsi que la lecture du rapport du secrétaire-trésorier et du registraire. Ce soir, il y aura banquet au Queen's pour l'association, et M. J. E. Caron, ministre provincial de l'Agriculture, le Dr Grisdale, de la ferme expérimentale d'Ottawa, le professeur Cummings, de la Nouvelle-Ecossie, ainsi que M. T. G. Watson, des Etats-Unis, y porteront la parole. Le président a parlé de l'heureuse fin de la guerre qui permet aux agriculteurs de se devouer tout entiers aux problèmes de la paix. Durant la guerre, les éleveurs de bestiaux ont surmonté des difficultés sans nombre, mais ils ont réussi quand même chaque année à faire leur exposition d'animaux. Les races, le matériel d'élevage, les éleveurs se font beaucoup sentir au Canada, et le président espère que le gouvernement fera tout ce possible pour encourager cette classe de sujets à immigrer au pays. M. Tartie souhaite que les membres de l'association des éleveurs fassent plus de propagande en faveur de l'expansion de la race Ayrshire.

LE JUBILEE vs M. L. RIOPEL

(Service de la Presse Associée) Londres, 12. — La presse approuve en général le programme de réformes ouvrières de M. Lloyd George, mais le parti parlementaire ouvrier n'en est pas satisfait. Il a préparé un amendement à la réponse des discours du trône, et il y formule le regret que le gouvernement n'ait présenté aucune proposition touchant les causes actuelles de l'agitation industrielle et pour assurer, en ce qui regarde les salaires et les heures de travail, des conditions de nature à relever le niveau de la vie et à améliorer le sort du peuple.

LE PROPRIETAIRES DE LA PATINOIRE DE L'EST FONT ENTENDRE, EN COUR SUPERIEURE, LEURS RECLAMATIONS CONTRE LEUR LOCATAIRE.

(Service de la Presse Associée) La cause de la compagnie Jubilee Amusement Limited, vs M. Lucien Riopel a commencé ce matin en Cour supérieure devant le juge Alford. Les procureurs de la demande, Mes Lamarre, Monet et McKeown, conseillers, ont fait comparaitre M. L. Riopel et le secrétaire-trésorier de la compagnie requérante. Il s'agit d'un bref d'expulsion et d'une réclamation de \$450. Des pièces produites il apparaît que le premier novembre 1917, le président de la compagnie autorisait son secrétaire à signer en son nom un bail pour la location de la patinoire bien connue de la rue Sainte-Catherine est. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il n'y eut jamais de bail écrit; les conditions en avaient cependant été débattues entre les parties. Le premier décembre 1918, le locataire avait trois mois d'arrangé, soit \$450. Cela motiva la réclamation. En outre, à l'expiration du bail, le locataire continua l'occupation de l'immeuble. La demande réclame que le locataire paie le montant de son bail au jour de la réclamation. Le terme du bail était d'un an jusqu'au mois de novembre suivant. Le loyer payable mensuellement était de \$1,800. De fait, il

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 1 cent, et 15 mots par mot supplémentaire.
DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 1 cent, et 15 mots par mot supplémentaire.

SITUATIONS VACANTES

Agents d'assurance demandés pour représenter la British Colonial, assurance incendie (expérience pas nécessaire).

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS expérimentés demandés. Sont les voitures pour soir. Licence garantie, position assurée.

A LOUER

A LOUER, un magasin, coin nord Demontigny et St-Charles. Place très bien située pour une pharmacie.

AVENDRE

MAGNIFIQUE POËLIE à vendre, combiné gaz et charbon, tout neuf. S'adresser entre 4 et 7 heures p.m., 785 Demontigny Est.

PROPRIETE A VENDRE

ALLXANDRE DUPUIS. COULBIERS, municipalité, et agent immobilier (établissement 1892).

DIVERS

FAITES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de \$1 à \$2 de l'heure en tant que nouvelles livres en écrivant cartes d'étiquette.

HOPITAL

ORFÈVRES ET VOILAIRES DE RACE. La saison d'inhalation approche, faites vos préparatifs en introduisant du sang nouveau dans vos troupeaux de volailles.

MARCHANDS OUVRIERS ET JOURNALIERS

MARCHANDS ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles.

MACHINERIES GENERALES

Pour toutes sortes d'ouvrages, concernant la machinerie d'autos, etc., etc. Spécialité dans la sculpture.

CADRES DE BOIS

La Cie Wisintainer & Fils Inc. Manufacturier de cadres, tableaux et miroirs, importateur de chromes, gravures, etc.

COLLEGE MOLER

POUR BARRIERS. Hommes et femmes, voulez-vous devenir d'excellents barrières en quelques semaines?

SERRURIERS

SERRURIERS expérimentés, réparations de serrures, serrures, clés, armées à feu, change de serrures, etc.

La Cie Céramo-Vitral Incorporée

Vitriers et Mosaïstes. 1410 BOULEVARD SAINT-LAURENT

HOTELS

VICTORIA HOTEL. Québec, H. Fontaine, Prop. Plan américain, Prix \$3.50 à \$4.00.

CONFERENCE

Ce soir, à Saint-Sulpice, conférence de M. Ubald Paquin. Sujet: Trois poètes canadiens.

Ces médecins de ville expliquent pourquoi ils prescrivent le Fer Nuxaté

POUR DONNER PLUS DE SANTE AUX FEMMES ET PLUS DE FORCE AUX HOMMES. Au delà de trois millions de personnes chaque année en font actuellement usage.

En enrichissant le sang et en créant des milliers de cellules nouvelles de sang rouge, il transforme souvent et vite le chair flasque, les tissus sans vigueur et les joues pâles des hommes et des femmes anémiques et faibles en une santé abondante.

Par un calcul moderne on estime qu'il y a plus de trois millions de personnes qui chaque année prennent du Fer Nuxaté. On a rapporté de si étonnantes résultats provenant de son emploi par des docteurs et des laïques que l'on demanda à un certain nombre de médecins de diverses parties du pays d'expliquer pourquoi ils le prescrivent sur une aussi grande échelle.

Le Dr Ferdinand King, médecin de New-York et auteur médical dit: "Il ne peut pas y avoir sans fer d'hommes solides et courageux, ni de femmes belles, pleines de santé et aux couleurs merveilleuses. Le fer est l'élément le plus précieux qui constitue un mâle et une femelle. Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

Le Dr A. J. Newman, ancien chirurgien de l'hôpital Bellevue, (dispensaire de New-York) et ancien chirurgien de l'hôpital Westchester County Hospital dit: "Le fer est le principe de la vie, et sans lui, la vie est impossible. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine. C'est pourquoi il est si précieux et si nécessaire à la santé humaine."

UNIVERSITE LAVAL FACULTE DES ARTS.

Semaine 9-15 février. Mercredi, 12, 8 heures 15, salle des conférences — Cours public de littérature française (Prof. Guérin), de conférence — Le génie épistolaire (suite). Continuations et imitations des artistes classiques au XVIIIe siècle.

Jeudi, 13, 10 heures 30, salles diverses — Cours gratuits du conservatoire national. Jeudi, 13, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours d'économie et de législation industrielle. (Prof. Montpetit), 11e leçon — Industries assujetties à la loi sur les accidents. Énumération, indemnités prévues. Incapacité temporaire et incapacités permanentes. Indemnité en cas de mort.

Vendredi, 14, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours de la Schola Cantorum, section des hommes — Degré intermédiaire. (Prof. Pineault). Samedi, 15, 10 heures 30, salles diverses. — T. A. M. : The Religious formation of the Child (S. J. Rev. Father Milway Filion, S.J.); 10.15 A.M. : A lesson in Logic (Rev. John Brophy).

COURS CRATUITS DE DROIT USUEL

Les cours de droit donnés par la Société St-Jean-Baptiste et dont M. Gustave Monette, avocat, est le titulaire.

PARALYSIE INTESTINALE

"FRUIT-A-TIVES" guérit ce mal rapidement. 589, rue Casgrain, Montréal.

"D'après moi, nul autre remède n'est aussi curatif pour la constipation et l'indigestion que Fruit-a-tives." "Le souffrir de ces inconvénients pendant cinq ans, et mon occupation sédentaire — la musique — produisit une sorte de paralysie intestinale accompagnée de migraines détestables, d'éruptions, d'étourdissement après les repas et de douleur dans le dos.

"On m'engagea à essayer Fruit-a-tives et maintenant depuis six mois je suis entièrement bien." A. ROSENBERG. La boîte 50 s., 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25 s. Chez tous les marchands ou envoyé franco par la poste par la Cie Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa.

LES VOIES FERRÉES AU PEROU

Washington, 11. — Suivant les dépêches que nous avons reçues, le président Pardo, du Pérou, vient d'organiser une compagnie qui construira et administrera pour le gouvernement des chemins de fer nationaux. Cette compagnie aura sa part de revenus sur l'impôt public.

UN ENDRUIT D'ATTERRISSEMENT

Toronto, 11. — On cherche à trouver aux environs de notre ville un endroit d'atterrissement pour les aéroplanes. Le major Seymour, du corps d'armée aérien, suggère qu'on prenne un terrain de quatre à cinquante acres et qu'on le choisisse près de la baie afin qu'il serve aussi pour les hydroplanes.

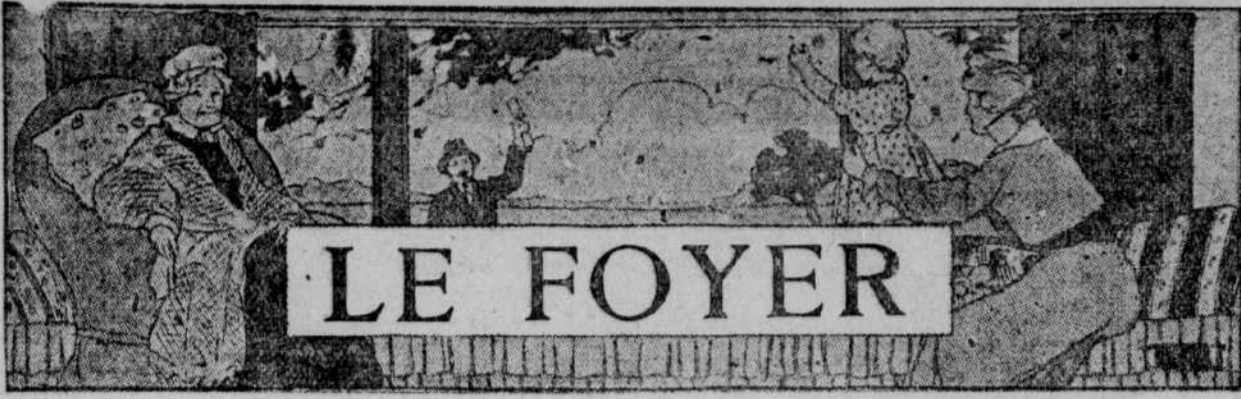
DE QUOI EST FAIT LE FER NUXATÉ

Déclaration assermentée de sa formule de composition. Une copie de la déclaration assermentée sera envoyée à quiconque désire l'avoir. Elle est ainsi qu'il suit: "Peptonate de fer purifié, quantité indiquée, quantité plus bas, Glycero-phosphates de sodium, Ph. des E.-U. (Monsanto), Glycero-phosphates de calcium, Ph. des E.-U. (Monsanto), Am. de cascarine, Carbonate de magnésium, Gingembre pur, Ph. des E.-U. (Monsanto), Acide succinique, Ph. des E.-U. (Monsanto), Préparé de carbonate de calcium, Ph. des E.-U. (Monsanto)."

Comme on le verra par ce qui précède, deux ingrédients importants du Fer Nuxaté de peptonate de fer et les glycérophosphates contenus dans ce médicament sont en fait particulièrement importants à celui dans lequel on le trouve dans les cellules nerveuses et cérébrales de l'homme.

En de telles circonstances la tentation de faire attention de voir que chaque bouteille soit bien étiquetée: "Nuxaté Iron", par les Laboratoires Hygiéniques de Paris, Londres, et Détroit, E.-U., sur lesquelles est le nom de la marque, vous avez pris d'autres formes de fer, sans succès, cela ne prouve pas que le Fer Nuxaté ne vous aidera pas.

Neuf des fabricants. — Le Nuxaté Iron (Fer Nuxaté) prescrit et recommandé par des milliers de médecins et par des millions de personnes chaque année, n'est pas un remède secret, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l'endroit des produits ferrugineux non organiques plus anciens, il est d'une assimilation facile, ne gêne pas les dents, ne les noircit pas, ne dérange pas l'estomac. Les fabricants garantissent de bons résultats satisfaisants à tout acheteur, mais il est bien connu des pharmaciens de partout. A l



LE FOYER

Les coins intéressants

Si joliment, si richement que soit meublée une pièce, elle manquera de cachet si un coin n'attire pas particulièrement par la disposition des fauteuils et de la lumière en vue du confort; un coin où vous vous sentirez plus à l'aise, où les sièges seront plus moelleux, où tout sera accommodé pour notre plus grand plaisir.

Où le préparer, ce coin-là? Parfois c'est une fenêtre qu'on aime mieux. Deux chaises inviteront à la causerie. Une table pourra s'y joindre. Une table est toujours utile. On s'y accoude volontiers. Puis, elle tiendra à portée de la main quelques livres sur une liseuse, des fruits ou des bonbons dans un joli plateau, un panier à ouvrage. Une lampe sur la table est toujours à sa place. Le soir, elle remplacera la lumière de la fenêtre, et puis, si l'abat-jour est large et d'une teinte gaie, c'est joliment à voir entre les rideaux, d'un dedans autant que du dehors pour les passants. Sur une table ronde ou longue, rectangulaire, on peut toujours se contenter d'un chemin de table. Dans un boudoir, le chemin de table sera en toile bise, ou écru, ou bien en popeline et en soie à fleurs, de couleurs plutôt sombres, si, naturellement les tentures de la pièce ne demandent pas autre chose. Il faudra, autour du

coin familial et charmant, suspendre les plus jolis cadres. Un miroir qui refléterait la lumière de la lampe serait aussi d'un effet exquis. Si vous avez un divan, vous aurez du succès en le mettant dans un coin, et en le couvrant de coussins. Et au-dessus, vous ferez courir une double tablette qui servira de bibliothèque; cette tablette formera équerre, elle sera plus longue sur un pan de mur que sur l'autre. Sur le dessus, vous mettrez des bibelots, pochettes, urnes, assiettes de porcelaine, paniers, vase à fleurs, à votre goût! Ce genre de bibliothèque est toujours d'un joli effet et c'est très utile. Entre le dos du sofa, et cette tablette, deux ou trois fines gravures bien encadrées et vous aurez un coin bien agréable à l'œil, où vous serez content de vivre, et que vos invités rechercheront.

Il faut aussi dans la maison, arrangé pour l'homme, un de ces jolis coins. Sur une table basse, avoir la tabagie. Près du fauteuil préféré, sur une autre petite table à étages, quelques livres, et peut-être le téléphone portatif. Une lampe sur pied, encore près de la fenêtre si c'est possible. Enfin, une femme sait à peu près ce qui peut plaire, ce qui rend la maison à la fois attrayante et jolie. Qu'elle se donne la peine d'y penser.

Cousine GILLETTE

CREME CHOCOLAT AU LAIT.

Prenez une tasse de lait crémeux, quatre cuillerées à thé de cacao ou de chocolat râpé, une cuillerée à table de beurre, deux tasses de sucre granulé, une cuillerée à thé d'essence de vanille. Délayez bien le lait, le sucre et le cacao et faites bouillir de bonne consistance. Retirez du feu et ajoutez-y une cuillerée à table de bon beurre et une cuillerée à thé d'essence de vanille. Faites refroidir tout en brassant et versez dans une tourtière.

BISCUITS DE RIZ.

Prenez une demi-livre de riz crevé, une demi-livre de beurre (ou un quartier de beurre et un quartier de saindoux), une demi-livre de farine, une demi-cuillerée à thé de poudre à pâte, deux œufs. On peut substituer au lieu de la poudre à pâte une cuillerée à thé de crème de tartre et une demi-cuillerée à thé de soude. Faites votre appareil soit au lait soit à l'eau. Travaillez la pâte comme pour une pâte à biscuit commun. Coupez de la même façon que vous conviendra et faites cuire.

AUTOUR DE LA MAISON

Il faut acheter le livre de Michel Le Normand en vente dans toutes les bonnes librairies et au "Devoir", à cinquante sous plus cinq sous pour les frais de poste.

LES VETERANS

L'IMPATIENCE SE FAIT JOUR

UNE ASSEMBLEE DE VETERANS A CALGARY DIT QU'ILS EMPARERONT DES TERRES SI LE GOUVERNEMENT N'AGIT PAS D'ICI TRENTE JOURS — CE QUE FONT LES AUTORITES.

(Service de la Presse associée) Ottawa, 12. — Les soldats des provinces de l'Ouest commencent à s'impacienter de l'inactivité du gouvernement à leur égard et déclarent que si les autorités ne leur donnent pas les terres en friche qui sont dans l'Ouest, ils s'en empareront d'ici trente jours. M. C. A. secrétaire de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre, a reçu la résolution suivante de Calgary: "Nous (les soldats) déplorons que le gouvernement retarde à prendre une décision et nous demandons qu'une réponse soit donnée d'ici trente jours; au cas où elle ne viendrait pas, nous nous proposons de prendre possession des terres du gouvernement". Cette résolution a été adoptée unanimement à une assemblée de trois cents vétérans, tous cultivateurs à Calgary, la semaine dernière.

"Ce qu'il faut, dit le capitaine Mackenzie, c'est une action prompte dans l'Ouest. Il est d'une importance capitale que l'on voit à fournir les terres aux soldats pour augmenter la production nationale d'abord et pour l'avantage du soldat ensuite. Il faut au militaire une certaine somme pour commencer à s'établir et comment veut-on qu'il en ait s'il se voit forcé de tout dépenser dans l'inactivité?"

Ottawa, 12. — Le gouvernement est à prendre des mesures pour que l'on procure immédiatement aux

soldats des terres à cultiver. On sait que le ministre de l'Intérieur prépare depuis longtemps un projet de loi qui doit être présenté au gouvernement, et qui contient des clauses avantageuses pour les soldats. Les demandes se font de plus en plus nombreuses surtout depuis la signature de l'armistice et le licenciement des troupes, et le gouvernement se voit forcé d'agir au plus tôt. Il semble laisser entendre que ce sera un des premiers bills proposés à la Chambre, d'autant plus que l'association des vétérans et les membres licenciés de la Marine et de l'armée font une pression ardente auprès de la Chambre pour qu'elle s'empresse d'y mettre ordre.

Le bureau d'établissement du soldat a le pouvoir d'acheter des terres pour y placer immédiatement les soldats. Il peut aussi acheter des animaux, des machines aratoires et de matériaux de construction pour les colons. Ce bureau les vendra au prix d'achat. Il est décidé que le soldat pourra faire le choix de son lot, et le prix en sera approuvé par le gouvernement. Chaque soldat devra subir un examen avant de s'établir et ceci décidera s'il est apte ou non à aller sur une ferme avec espoir de succès.

S'il obtient sa qualification, il pourra faire application pour se procurer un emplacement et le comité d'établissement paiera dix pour cent du prix d'achat comptant. Le bureau peut aussi fournir pour \$2,000.00 de roulement et de bestiaux au cultivateur-soldat et cette somme avec celle du coût d'achat sera payable par amortissement durant une période de vingt-cinq ans.

PETIT CARNET

BAHL-DAUPHINAIS Ces jours derniers avait lieu, à St-Nicéphore, le mariage de M. Eugène Bahl avec Mlle Emma Dauphinais. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. le curé Lessard. M. Eugène Bahl servait de témoin à son fils, et Nap. Dauphinais servait de témoin à la mariée.

TOMBOLA

Une tombola aura lieu, à Laprairie, au profit de l'Hospice de la Providence, vendredi, le 14 courant.

Cette série de soirées (le dimanche excepté) se terminera le vendredi, 21 courant, par le programme suivant: 10 A 8 heures, proclamation par M. le curé A. R. Lamarche, des montants recueillis par les dames directrices des différents kiosques.

20 Concert organisé par les jeunes filles de Laprairie et les orphelines de l'Hospice.

30 Partie de cartes. 40 "Réveilillon". Les dames organisatrices comptent sur une nombreuse et généreuse assistance pour aider à grossir le trésor destiné à soulager les vieillards et les orphelines. (Communiqué.)

UNION DES COMMIS EPICIERS

Mercredi soir, 12 février, assemblée générale pour l'élection des officiers, pour l'année 1919, No 109 Ontario est. Tous les membres sont priés d'être présents. (Communiqué.)

GRANDS MAGASINS GOODWIN

UN MOT AUX SOLDATS REVENUS DE LA GUERRE

Dans le dernier numéro du London Daily Mail (édition d'outre-mer) on recommande aux soldats qui retournent au Canada avec leurs épouses d'attendre qu'ils soient renoués au pays pour acheter ce dont ils ont besoin et de ne rien apporter d'Angleterre. Ceci confirme le bon sens que le Canada a toujours eu. On ne peut pas aller à Londres pour acheter ce dont on a besoin et cela dans la bonne vieille ville de Londres. Tout ceci, soit dit en passant, dans le but de présenter l'offre que nous faisons

Exclusivement aux soldats revenus du front.



Un choix de quatre habits de civil complets: L'un à 33.75 L'un à 37.95 L'un à 45.75 L'un à 56.00

Chaque attirail comporte les articles suivants: Complet Chemise Cravate Fauteuil Chaussures Chaussettes Sous-vêtements Chapeau

Chaque attirail est un ensemble parfait et est l'œuvre de personnes capables de juger ce que sont les styles et ce qu'ils seront plus tard.

BAS POUR DAMES

Bas de cachemire noir tout laine, sans couture, haut élastique, talons, bouts, chevilles et semelles bien renforcés. Pointures 9, 9 1/2 et 10. Prix Goodwin... 1.69

Bas fin cachemire noir, sans couture, haut à jarretelles de 8 pouces, à côtes 1-1, très élastiques, talons, bouts, chevilles et semelles bien renforcés. Pointures 9, 9 1/2 et 10. Prix Goodwin... 1.25

Bas fin cachemire noir, sans couture, ajustement parfait, hauts talons, bouts, chevilles et semelles renforcés. Prix Goodwin... 1.25

Bas de cachemire blanc tout laine, à côtes 1-1, sans couture, talons et bouts renforcés. Pointures 9, 9 1/2 et 10. Prix Goodwin... 1.50

Bas en fil de Lille noir ou blanc, sans couture, semelles doubles, talons et bouts renforcés. Pointures 8 1/2, 9, 9 1/2 et 10. Prix Goodwin... 1.50

Pensées choisies

L'expérience est un médecin qui n'arrive qu'après la maladie. Ne confondez pas l'enthousiasme avec la volonté; un homme entêté est à la fois violent et timide; un homme de volonté est calme et tenace.

Le plaisir trop longtemps attendu devient presque toujours une déception.

L'oisiveté est aussi fatigante que le repos est agréable.

Il y a plusieurs moyens d'acquiescer à la richesse, mais il y en a un fort peu de bons. L'épargne est entre les meilleurs; encore faut-il veiller à ce qu'elle ne soit pas contrainte aux bonnes oeuvres et à la libéralité.

La pire tristesse est d'avoir raison contre son pays.

Rétrécir sa vie sans étriquer son cœur, c'est le secret pour être heureux.

Le sol n'a pas assez d'étoffe pour être bon.

Conseils pratiques

Contre la grippe. — Administrez au patient dix gouttes d'essence de cannelle dans un demi-verre d'eau trois fois par jour. D'après les expériences, ce traitement enraye la fièvre en moins de 24 heures et supprime la dépression physique, qui succède à la grippe.

Pour empêcher que les verres de lunettes ne se ternissent. — Frottez les verres tous les matins avec du savon ordinaire, puis les faire reluire à l'aide d'un chiffon; voilà un moyen bien simple d'empêcher les verres de se ternir quand vous sortez.

Contre les maux de gorge. — Entourez le cou chaque soir d'un lingot mouillé d'eau aussi froide que possible, recouvert d'une couche d'ouate. Les effets de ce traitement un peu prolongé sont merveilleux; il guérit les inflammations souvent occasionnées par le surmenage et rend la gorge invulnérable.

Mastic pour fentes de poêles en fonte. — Prendre, à parties égales, des cendres ferrugineuses (mâchefer) et du sel commun, et en faire une pâte avec un peu d'eau.

Réparation du caoutchouc. — On forme une sorte de mastic en mélangeant 26 parties de sulfure de carbone, 2 parties de gutta-percha, 4 parties de caoutchouc et 1 partie de colle de poisson. Avant d'appliquer ce mastic, il faut nettoyer soigneusement la fente du caoutchouc, remplir de mastic. A l'aide d'un fil solide, on maintiendra les bords et on laissera sécher 24 heures.



La bonne cuisine

SOUPE AUX TOMATES ET A L'ORGE PERLE.

Prenez une boîte de tomates, deux pintes d'eau bouillante, une tasse d'orge perlé, le quart d'une cuillerée à thé de poivre, quatre cuillerées à table de margarine, deux oignons, une cuillerée à thé et demie de sel.

Faites brunir la margarine, mettez rôtir les oignons hachés menu, et faites frire jusqu'à attendrissement. Ensuite, ajoutez l'eau bouillante, les tomates, l'orge et les assaisonnements. Faites cuire deux à trois heures sur un feu vif. Servez pour le lunch.

HACHIS AUX "CORN-FLAKES".

Prenez deux tasses de viande froide coupée en petits morceaux, une tasse de "corn-flakes", un œuf, un quart ou une demi-tasse de lait, trois grosses pommes de terre cuites et refroidies, un oignon, deux cuillerées à thé de sel, une demi-cuillerée à thé de poivre, une cuillerée à table de gras.

Passez au moulin à viande la viande, les pommes de terre et l'oignon. Battez l'œuf et ajoutez-y le lait. Mêlez tous les ingrédients ensemble, humectez-les avec l'œuf et le lait. Faites frire dans une poêle où vous faites fondre votre gras. Servez sur un plat garni de persil.

CONTRE LA FAIBLESSE

Solution de BIPHOSPHATE DE CHAUX Médicinal

des Frères Maristes

En vente partout \$1.00

Casgrain & Charbonneau

PHARMACIENS EN GROS

30 rue St-Paul Est - Montréal.

LES HÉRITAGES DE PENDALLYNN

Par M. MARYAN

Feuilleton du DEVOIR

14 (Suite)

—Vous ne croyez pas que l'enfant a hérité de son mal? —Oh! certes non! Je me suis convaincu que l'origine de ce mal est chez elle accidentelle, — la suite d'une maladie frappant une femme usée par un chagrin silencieux. Mais elle a pris, pour préserver Bertrand, des précautions héroïques... Lui est très robuste, et son père devait l'être aussi... J'ai su qu'il était mort d'une insolation...

—Son énergie vous fait illusion, comme à elle-même... Elle a fait un grand effort pour vous recevoir, mais elle est à bout, son cœur est usé, elle peut s'en aller d'un moment à l'autre... Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle a reçu l'Extrême-Onction avec une foi admirable... Et un religieux de son pays vient très souvent lui apporter la sainte Communion... Elle s'en ira vraiment dans le baiser du Seigneur...

Mahaut pleurait amèrement. Non seulement elle s'attendrissait sur cette jeune et belle créature qui allait mourir, mais elle se demandait tout à coup si elle avait elle-même accompli tout ce qu'elle aurait pu faire. Si elle s'était consacrée à la femme et à l'enfant de Bertrand, elle aurait peut-être vu les progrès du mal, elle aurait pu

les arrêter par ce séjour dans la montagne que Marcellina avait désiré trop tard. Elle s'accusait d'égoïsme, d'insensibilité, sans vouloir songer à ce qu'elle avait fait pour Marcellina et son fils, à son offre de les emmener avec elle. D'ailleurs, sa présence n'eût probablement pas été désirée à Nice. Mais elle ne pouvait être consolée. N'est-ce pas une des pires amertumes de la mort, quand elle entre dans nos demeures, d'éveiller en nous le regret amer, souvent morbide, de ce que nous aurions pu faire pour celui qui va partir?

De ce jour, Marcellina ne se leva plus. Elle se rattachait cependant à son illusion, et disait parfois qu'elle irait mieux. Bertrand la croyait... Elle l'éloignait d'elle le plus possible, et quel sacrifice c'était!! Dieu seul en mesurait la portée. Pendant ces derniers jours, son cœur s'ouvrait à Mahaut, elle se sentit unie à elle par leur amour commun pour Bertrand. Quand l'oppression lui permettait de parler, elle lui racontait encore des traits de son bonheur, dont la seule peinture donnait le vertige à l'âme tranquille de Mahaut, et elle ajoutait doucement après un léger silence: "C'était trop pour la terre, nous aurions oublié le Ciel... Et cependant, nous aimons Dieu..."

Elle partit par un matin ensoleillé, après avoir reçu une dernière fois Celui qui avait consacré sa souffrance et qui l'avait élevée au-dessus de sa douleur. Elle avait demandé, pour sa visite, il y eût des fleurs sur son lit, et elle avait déjà l'air d'une jeune morte, avec ces roses éparpillées autour d'elle. Elle était trop usée pour subir les luttes d'une agonie. Le lien faible se dénouait, la lueur de vie pâlisait. La soeur alla chercher Bertrand. Marcellina sentit sa présence et ouvrit les yeux. Elle ne pouvait plus parler, mais elle regarda Mahaut, puis l'enfant, qui, saisi d'un émoi déchirant, retenait cependant ses larmes par un effort instinctif et héroïque. Elle était trop près du seuil suprême, l'aube de l'éternité lui était déjà trop lumineuse pour qu'elle pût souffrir. Ses paupières s'abaissèrent de nouveau et après quelques minutes, la soeur vit qu'elle était partie, sans savoir à quel moment l'âme avait rompu ses liens.

Elle commença à prier, et tout à coup, Bertrand comprit. Il poussa un cri perçant, et se jeta sur sa mère. Ce fut déchirant. Mahaut se trouva dans son cœur les mots tendres dits autrefois à un autre enfant; puis elle parla du ciel, du bonheur des réunions éternelles; elle lui dit que sa mère ne serait pas

loin de lui, qu'elle l'entendrait, il porterait mystérieusement, et qu'il devrait être un grand chrétien pour lui obéir et la suivre...

Quand elle fut étendue sur son petit lit, quand il s'endormit, épuisé de larmes, elle entra dans la chambre funèbre, et trouva Marcellina si belle, si céleste dans ses blancheurs, tout entourée de roses, qu'elle voulut garder d'elle ce souvenir pour son fils, et demanda au docteur de lui faire connaître un artiste qui pût fixer quelque chose de cette fugitive beauté...

XIII EN BRETAGNE

Quand tout fut fini, quand la dépouille mortelle reposa dans le cimetière où la jeune femme avait marqué sa place, Mahaut eut avec le médecin une consultation sérieuse au sujet de Bertrand. Son chagrin avait été celui d'un homme. Il avait souffert plus que Mahaut ne l'eût cru possible. Elle se demandait maintenant ce qui pouvait le mieux adoucir ce chagrin passionné et contenu à la fois, et aussi quelles décisions conviendraient davantage à ce tempérament naturellement robuste, que la douleur semblait abattre singulièrement.

Le docteur auscultait l'enfant, et

répéta énergiquement qu'il n'avait en lui aucun germe morbide. Mahaut était également disposée à le garder à Nice pendant l'hiver, si c'était meilleur pour lui, ou à l'emmener chez elle si le changement de lieu devait lui être salutaire. Le docteur n'hésita pas.

—Emmenez-le tout de suite, dit-il. Les hivers sont doux dans votre pays, et d'ailleurs, cette petite poitrine saine peut les supporter. Ici, entouré de ses souvenirs, cet enfant languirait. De nouvelles scènes le distrairaient forcément; la violence de son chagrin est anormale, il retrouvera bientôt la mentalité de son âge. Mais ne tardez pas à le remettre avec d'autres enfants. Il a trop vécu auprès d'une femme triste et malade, bien que la pauvre créature fit son possible pour égayer cette enfance trop grave.

Et Mahaut, cherchant les paroles les plus tendres, les peintures les plus séduisantes, annonça à Bertrand leur prochain départ. Il pleura beaucoup; c'était un arrachement dont son petit cœur saignait. Mais sa tante lui promit de le ramener à Nice, et cette perspective doucit son départ. Alors, comme l'avait prévu le docteur, il retrouva les impressions de son âge en voyageant, en voyant de nouveaux sites, si tristes qu'ils pussent sem-

bler à mesure qu'on remontait dans le nord. Toutefois, il restait grave, ordinairement silencieux. Mahaut se disait que ni son père, jadis, ni son cousin Georges n'eussent pu être si étrangement tranquilles, et elle essayait vainement de pénétrer les idées qui passaient derrière ce front large, de comprendre les sentiments de ce petit cœur fermé. Mais Bertrand lui-même aurait-il pu les définir? Il avait vécu si intimement, si exclusivement avec sa mère, qu'il était désarmé en présence de toute autre tendresse, et bien qu'il s'abandonnât avec confiance à cette tante presque inconsciente, elle n'avait pas été mêlée à son court passage, elle n'avait pas vécu avec lui, qui avait à peine quitté sa mère. Et quoi qu'il pensât ou sentit, il n'éprouvait le besoin ni de le définir, ni de l'épancher.

Il s'arrivèrent à la fin de la journée. Sur le ciel déjà sombre, des arbres sans feuilles découpaient à gauche leurs grandes branches noires et des milliers de ramilles desséchées, tandis qu'à droite, une vaste étendue de landes était rendue à peine moins monotone par les lignes de chênes ébranchés, tortus, fantastiques, qui bordaient les chemins creux.

(A suivre)

Une nouvelle consignment de CHEMISES DE NUIT PHILIPPINES BRODÉES À LA MAIN

Venant d'arriver

Chemises de nuit, genre fermé, manches aux coudes, encolure ronde de à point d'oreillet et avec ruban passé. Le devant est garni de pois brodés à la main. Le tissu est un beau nanouk souple. Longueurs 15, 16 et 17... \$3.00

Chemises de nuit, genre fermé, encolure ronde et manches courtes. Elles sont en maille souple. L'emploiment de devant est brodé à la main à dessins de fleurs et plusieurs rangs de point d'oreillet. L'encolure et les manches sont aussi à point d'oreillet et ruban passé. Longueurs 15, 16 et 17... \$3.99

Chemises de nuit, genre fermé. Encolure ronde et manches courtes. Elles sont faites d'un beau moussou serré et souple, avec jolie broderie à la main sur le devant, finies à point d'oreillet autour du cou et des manches, ruban passé. Longueurs 15, 16 et 17... \$4.50

Goodwin's - Au premier.

Magasins fermés à 6.00 p.m. Magasins ouverts à 9.00 a.m.

Goodwin's LIMITED

Téléphone Uptown 7000

La Vie Sportive

Une autre défaite pour le Canadien

Toronto, 12.—Le Toronto a défait le Canadien, hier soir, par 6 à 4, dans une joute de séries de la Ligue de Hockey Nationale. Les Torontoiens se sont montrés supérieurs aux visiteurs et méritaient la victoire, mais la qualité du jeu ne fut pas extraordinaire.

Randall et Nobel ont joué une belle partie et se sont distingués du commencement à la fin de la joute. Randall a compté trois des six points, après des courses rapides d'une extrême à l'autre de la patinoire, et Nobel s'est continuellement porté à l'attaque et réussit à compter deux points. Le sixième point du Canadien a été enregistré par Skinner, après deux minutes de jeu dans la deuxième période. Lindsay s'est fort distingué dans les buts et Mummery a arrêté et déjoué nombre de passes.

La partie, quoique peu intéressante au commencement, a été fort excitante dans les trente dernières minutes. En premier lieu, les Canadiens ne semblaient pas être dispos, mais à la fin de la joute, ils se sont lancés à l'attaque. Newby Lalonde a joué une belle partie, tandis que Pitre, malgré sa rapidité, n'a pu compter qu'une fois. Il a fait de nombreuses courses, essaya très souvent de compter, mais ses

coups furent soit déjoués par la défense ou arrêtés par Lindsay.

Voici l'alignement des deux équipes et le sommaire :

Arena	Canadien
Lindsay	Vézina
Mummery	Hall
Randall	Corbeau
Skinner	Pitre
Crawford	Cleghorn
Nobel	Lalonde
Substituts	Arena : Adams, Denney et McKings, Canadien : Couture, McDonald et Bartinguette.
Arbitre	Stevie Vair.
Juge	L. Morsh.

Première partie

1. Canadiens, Cleghorn	6.00
2. Arenas, Noble	5.00

Deuxième période

3. Arenas, Skinner	2.00
4. Canadiens, Lalonde	7.00
5. Arenas, Randall	5.00
6. Arenas, Randall	1.30
7. Canadiens, Lalonde	1.00

Troisième période

8. Arenas, Noble	7.00
9. Canadiens, Pitre	4.00
10. Arenas, Randall	3.00

POSITION DES CLUBS (Deuxième cycle)

Ottawa	4	1
Toronto	3	3
Canadien	2	4

LES CONDITIONS DU TOURNOI DE QUILLES

Les amateurs du jeu de quilles auront l'avantage d'être témoins de joutes très intéressantes sous peu lorsque le tournoi, organisé par Rod Lamoureux, s'ouvrira à la salle Electra. Ce concours, comme nous l'avons déjà annoncé, commencera le 19 février sur les allées de MM. Lamoureux et Mercier et se continuera pendant trois soirs. Le jeudi soir, 20, les quilleurs se rendront au M. A. A. où ils joueront neuf parties et le lendemain soir se fera le tour du National de recevoir la visite des concurrents et aussitôt le tournoi terminé, MM. Cardinal, directeur du National, et Rod Lamoureux, promoteur du concours, offriront un banquet aux joueurs et aux officiers du non-concours.

Voici les conditions de ce concours :

- 1.—Ce concours sera disputé dans trois salles différentes, à savoir: l'Electra, le M. A. A. et le National.
- 2.—Chaque concurrent devra jouer 24 parties, dont 9 sur chacune des allées nommées plus haut.
- 3.—Les parties dans chaque salle, seront jouées sur six allées (partie américaine).
- 4.—Les parties commenceront à 8 heures très précises chaque soir.
- 5.—Pas plus de 24 joueurs seront admis dans ce concours.
- 6.—Le grand total décidera des prix.
- 7.—Le prix d'inscription pour chaque concurrent sera de dix dollars.
- 8.—Au moins de quinze prix seront donnés et le premier prix sera de cent dollars.
- 9.—Les juges seront MM. Jos. Cardinal, du National, S. McQuig, du M. A. A., et X. E. Narbonne, secrétaire du tournoi.
- 10.—Les inscriptions devront être faites avant le 16 février à M. Rod Lamoureux, Est 2382 ou Est 6490 ou à X. E. Narbonne, Main 7460.

2.—Chaque concurrent devra jouer 24 parties, dont 9 sur chacune des allées nommées plus haut.

3.—Les parties dans chaque salle, seront jouées sur six allées (partie américaine).

4.—Les parties commenceront à 8 heures très précises chaque soir.

5.—Pas plus de 24 joueurs seront admis dans ce concours.

6.—Le grand total décidera des prix.

7.—Le prix d'inscription pour chaque concurrent sera de dix dollars.

8.—Au moins de quinze prix seront donnés et le premier prix sera de cent dollars.

9.—Les juges seront MM. Jos. Cardinal, du National, S. McQuig, du M. A. A., et X. E. Narbonne, secrétaire du tournoi.

10.—Les inscriptions devront être faites avant le 16 février à M. Rod Lamoureux, Est 2382 ou Est 6490 ou à X. E. Narbonne, Main 7460.

Fleming et Wallace dans l'arène, ce soir

Les deux boxeurs se livreront un duel passionnant — L'un et l'autre sont déterminés à vaincre — L'on verra de la science et de l'adresse.

Qui triomphera, ce soir, au Parc Sohier ?

Frankie Fleming et Eddie Wallace, les deux vieux rivaux entreront dans l'arène bien déterminés à vaincre. La lutte promet des émotions. Il verra un combat d'un cinquante et six rounds de Rawdon et une nombreuse délégalation de la presse pour applaudir et encourager le boxeur canadien. Tous les amis de Fleming à Montréal seront aussi de la partie. Le petit boxeur de Brooklyn compte une légion de partisans en notre ville, et ils seront, ce soir, autour de l'arène pour le stimuler. Wallace d'ailleurs sera aussi bien préparé que possible et résolu à se venger pour répéter sa récente victoire sur Fleming. L'Américain a une grande confiance en lui, et

il n'y a nul doute qu'il se mettra résolument à l'œuvre dès le début pour faire de bonne besogne et expédier son adversaire au pays des rêves, si la chose est possible. Il est certain, d'un autre côté, que Fleming opposera la plus acharnée résistance à son rival. Le Canadien est en grande forme à l'heure actuelle. Il est plus vigoureux, plus agile et plus adroite que jamais. Wallace n'aura donc pas une mince tâche devant lui.

Les amateurs de boxe auront certes un régal lorsque les deux boxeurs entreront dans l'arène. Ils assisteront à un combat desespéré entre deux brillants pugilistes, entre deux hommes décidés à vaincre.

Le programme comprendra toute une série d'excellentes préliminaires.

Le Laval fera-t-il oublier sa défaite?

Les étudiants rencontreront jeudi soir la formidable équipe du Sainte-Anne — Ce sera la partie par excellence de la saison — National vs Garnets.

Le programme de fin de semaine de la Ligue de hockey Montréal promet d'être fort intéressant. Les deux joutes à l'affiche sont en effet les suivantes :

National vs Garnets.
Sainte-Anne vs Laval.

Il sera intéressant de voir ce que feront les Garnets devant le National. Les Garnets viennent de vaincre les Stars par 8 à 7 dans une partie excitante au possible dans laquelle le score a été égalé cinq fois. Demain soir, les Garnets feront face au National qui a dû baisser pavillon devant le Laval dans l'une des luttes les plus chaudement contestées de la saison au Jubilé. Il y a apparence que ces deux clubs se livreront un duel étonnant.

La joute entre le Sainte-Anne et le Laval sera cependant le clou de la soirée. Lundi, les étudiants ont péché par excès de confiance et après avoir cru qu'ils doubleraient le résultat de l'Hochelega ont été battus par le club qu'ils considéraient comme une quantité négligeable. Il n'en sera pas de même jeudi soir. Le Laval sait qu'il aura affaire à un puissant, à un formidable adversaire, et il entrera en scène résolu à faire un effort surhumain pour triompher. La partie devrait être étonnante. Tous les étudiants de Laval et tout le Griffling seront certainement au Jubilé demain soir pour voir les deux équipes rivales aux prises.

Lahn contre Brandt

La séance de boxe de lundi soir prochain au Théâtre Français sera un nouveau succès pour le club Olympique car la venue de Lahn pour cette soirée de boxe est déjà commencée et un grand nombre d'amateurs ont retenu leurs sièges.

Les débuts de Lahn en cette ville il y a deux semaines, ont créé une excellente impression chez les connaisseurs et ceux-ci tiennent à tout prix revoir cette petite merveille contre un adversaire sérieux et il faut l'avouer immédiatement, le rival de Battling Lahn est un pugiliste de marque, Dutch Brandt, est le non de l'adversaire de Lahn, a rencontré les meilleurs hommes de sa classe depuis plusieurs années et il a toujours fait excellente figure et il a même obtenu des victoires contre les champions de sa classe.

Il nous semble bien inutile de vanter les qualités de Lahn car les amateurs locaux ont été à même d'apprécier son savoir-faire con-

tre le petit Joe Shears à l'avant-dernière séance, mais qu'il nous suffise de dire que ce pugiliste n'a pu donner une seule idée de sa force ni de sa science que Shears était de beaucoup inférieur au boxeur new-yorkais.

Si la rencontre principale doit mettre deux bons hommes en présence la semi-finale ne sera pas moins intéressante, car Oscar Deschamps qui a eu d'excellents débuts comme professionnel, sera à l'affiche, et son rival sera Young Spider Kelly, entraîneur de Battling Lahn. Deschamps aura ce soir-là l'occasion de démontrer qu'il est véritablement un pugiliste d'avenir et s'il réussit à battre son homme il sera regardé et considéré comme un futur champion. Tous les amis de Deschamps seront au Français, lundi soir prochain, afin d'encourager leur favori et ils auront l'avantage de voir Eugène Demers aux prises avec un bon boxeur local.

Recrutement au National

La campagne entreprise par notre grande association obtient un succès — Enrôlons-nous sous sa bannière — Ses conditions faciles.

La liste des membres actifs de l'A.A. Nationale grandit tous les jours. Les Canadiens-Français comprennent qu'il faut aider le National, et notre jeunesse comprend qu'elle est plus chez elle sur Cherrier, que partout ailleurs. Les pères et les mères de famille qui visitent le Paléstre réalisent que c'est là l'endroit idéal pour conserver leurs enfants sobres, honnêtes et forts pour affronter tous les dangers de la vie.

Le Paléstre de la rue Cherrier fait journellement sa toilette. Des améliorations sont apportées constamment à son aménagement, et comme une propreté parfaite convient à un établissement d'une aussi belle architecture, il va sans dire que le personnel travaille à ce que le tout reste comme sur un navire de guerre.

La salle de quilles est toujours assésée à la superbe salle de billard est très achalandée et on y rencontre les meilleurs joueurs de la ville ; le grand bain à eau filtrée, comme au Y.M.C.A., est un endroit où les membres se rencontrent toujours en grand nombre.

Le jeu de balle au mur a aussi une très forte clientèle, surtout de la part des étudiants de Laval qui sont devenus membres de la section universitaire. Le superbe gymnase sera bientôt aménagé, car la maison Spalding, de Chicopee,

Mass., a promis d'expédier ses appareils au plus tôt. Le National aura son insitutrice de culture physique et de natation ; ses instructeurs de boxe, d'escrime, de lutte et de culture physique.

Un tennis d'intérieur, un jeu de balle à la volée, un jeu de baseball d'intérieur, de ballon au panier, etc., seront installés au gymnase, installation si complète qu'elle coûtera dans les cinq mille dollars. Le gymnase du National sera le plus complet du Canada.

Qu'on se le dise.

Voici maintenant les cotisations à payer : Membre à vie, \$100.00 payables par versements ; membre actif, \$15.00 par année payables \$5.00 en signant l'application et la balance en deux versements consécutifs de \$5.00 chacun. Les élèves des collèges sont admis sur le versement d'une contribution annuelle de \$5.00.

Les membres des sections féminines versent une contribution annuelle de \$6.00 ; des prix spéciaux seront chargés aux membres désireux de recevoir des cours spéciaux de culture physique.

Enfin, le National met son oeuvre à la portée de toutes les bourses, tout en faisant un choix très soigné de ses membres. Les visiteurs sont les bienvenus au site au Paléstre suffit à convaincre les plus incrédules que le National est une oeuvre.

LE COLLEGIEN EST VAINQUEUR

St-Jérôme, 12.— Le Collégien, fidèle à son glorieux passé, a de nouveau, dimanche le 9, triomphé de l'équipe "Fleet Foot", alias "l'indépendant", par un résultat final de 2 contre 1.

Les joueurs de ce club visiteur sont de redoutables adversaires, aux pieds agiles, à l'oeil exercé et à la main ferme. Leur jeu met en oeuvre de savantes combinaisons. Cependant, toute cette habile stratégie a été prestement déjouée par les sages et ingénieux colégiens dont l'équipe demeure invincible. E. Lalonde embrouille quiconque se place sur son passage; le vaillant Lachapelle est toujours sur la brèche; le robuste Gauthier oppose une défense infranchissable; Godard lance la rondelle avec une précision remarquable; Turgeon tire avantage de toutes les positions délicates; quant au fidèle Robert, on dit tout par ces mots: "si galbe, va rapidement son filet"; de même le jeune Dalton est digne en tous points de ses compagnons, et A. Gauthier ne laisse rien à désirer.

Les équipes s'alignaient comme suit :

Collégien	Fleet Foot
Robert	Groulx
Turgeon	Lalonde
Gauthier	Desjardins
Godard	Robert
Lachapelle	Leveillé
Lalonde	Lalonde
Dalton	Monette
Gauthier	Lalonde

Arbitres: Denis Brien et René Martin.

Première période

1.—Collégien, Godard	8.00
----------------------	------

Deuxième période

2.—Collégien, Lachapelle	14.00
--------------------------	-------

Troisième période

3.—Fleet Foot, Lalonde	14.05
------------------------	-------

LE HOCKEY A ST-LAURENT

Ce fut une vraie partie de gourmet que celle qui eut lieu l'autre jour au collège de Saint-Laurent. Sur une glace polie, un miroir, les philosophes devaient disputer le championnat à l'équipe de Rhétorique.

Une forte assistance s'était portée sur les lieux pour voir les prouesses d'un chacun ; même les "philos" étaient venus avec une fanfare et durant la partie, ils firent "raisonner" leurs instruments !!!

Dès le début de la partie, l'unique point du terrible combat qui s'engageait fut compté par H. Poirier. Les Rhétoriciens sont magnanimes, ils ne prononcèrent-ils pas contre leurs adversaires le si terrible "vive victis" des Romains. Ils se contentèrent de leur infliger un blanchissage en règle. Parmi les joueurs qui se distinguèrent, on remarqua pour les philosophes: MM. Gagnon et Murphy; et pour les vainqueurs, H. Poirier, le frère Frédéric et le vieux Migneron furent des étoiles de première grandeur.

Quant aux autres, leur lumière n'est point parvenue jusqu'à nous. La partie finie, les philosophes remontèrent précédés... d'une défaite!

LE CANADIEN DEVRA SE RACHETER SAMEDI SOIR

BATTU HIER SOIR, PAR 6 A 4. A TORONTO, LE BLEU BLANC ROUGE FERA L'IMPOSSIBLE POUR RENEVER LE CHANGE A SES VAINQUEURS.

Le Canadien n'a pas été chanceux hier soir à Toronto, mais l'on peut espérer qu'il saura se racheter jeudi à Ottawa où il rencontrera Eddie Gerard et ses hommes. Il est certain que le Bleu Blanc Rouge ne remportera pas une victoire facile dans la capitale, mais il devrait tout de même jouer une grande partie. Le Canadien, par sa défaite d'hier soir est tombé en arrière dans le championnat de la deuxième série, mais il peut encore jouer un rôle fort important. Lalonde et ses hommes ont arrêté samedi dernier la marche triomphale du club Ottawa et ils pourraient bien le vaincre encore jeudi soir.

Samedi, le Canadien recevra la visite du Toronto qui l'a battu hier soir par 6 à 4 et que le Bleu Blanc Rouge avait défait par 10 à 0, il y a un peu plus d'une semaine. Lalonde et ses camarades feront l'impossible pour prendre samedi une revanche de leur défaite d'hier soir et pour administrer au Toronto un magistral aplatissement. Le Toronto est toutefois un club surprenant. Il peut jouer une bonne par-

ALIGNEMENT

Rhétorique	Philosophie
Migneron	Valiquette
Brunette	Murphy
Poirier	Gagnon
LaPerle	Lussier
Frédéric	Rivet
Bernard	Groulx
Brunet	Kelly
Dugas	Joly
St-Germain	

Un des fervents administrateurs de la Rhétorique.

Sommaire de la partie

Première période

1.—Rhétorique, Gagnon	0.12
-----------------------	------

Deuxième période

Pas de point.	
---------------	--

Troisième période

Pas de point.	
---------------	--

Résultat final : Rhétorique, 1 ; Philosophie, 0.

Arbitres: R. P. Brunet et D. Cousineau.

Chronométrateur: A. Daoust.

LE CANADIEN-DELORIMIER

LE CANADIEN TRIOMPHE DU CLUB MARIEVILLE PAR LE RESULTAT DE 6 A 2.

Le Canadien-Delormier a eu une semaine des plus remplies. Mercredi dernier il rendait visite au club Notre-Dame des Victoires à Pointe-aux-Trembles et ce n'est qu'après dix minutes de jeu supplémentaire



que le Notre-Dame de Victoire composé des joueurs tel que: Filteau, Seveu, réussissent à battre le Canadien par le résultat de 5 à 4.

Vendredi dernier, le club Saint-Louis autrofois le Canadien-Nord, fut défait par le Canadien-Delormier par le résultat de 4 à 3. Bref, le Canadien-Delormier put enfin montrer que les bons conseils de l'organisation étaient suivis et l'ensemble ne faisait certainement pas défaut.

Dimanche dernier le Canadien-Delormier se rendit à Marieville. Le temps ne pouvait mieux se prêter aux circonstances pour permettre aux joueurs de faire un voyage agréable. A deux heures précises devant une assistance d'au delà 500 personnes, les deux clubs donnèrent une vraie exhibition de hockey. Le jeu fut très rapide et scientifique.

Le Canadien remporta la victoire par un résultat final de 6 à 2.

Le Canadien-Delormier est le seul club qui a battu Marieville.

Le Canadien-Delormier remercie les gens de Marieville qui l'ont reçu avec une cordialité qui fut très appréciée des gens du Canadien.

Le Canadien-Delormier lance un défi à tous les clubs amateurs de la province et de la ville. Spécialement aux St-François-Xavier et au Canada de Maisonneuve. Le géant, M. Singher, du St-François-Xavier, est prié de communiquer avec M. Lecompte le plus tôt possible.

Pour informations s'adresser au président G. Lecompte, 1314, rue Parthenais, St-Louis 5964 le soir, ou bien à 180, rue St-Jacques, Main 8726 dans le jour. Le Canadien aimera à jouer mercredi soir et vendredi soir. Dimanche il rendra visite au club Mercier, à la Longue-Pointe.

VOUS ETES CORDIALEMENT INVITE A NOTRE EXPOSITION SPECIALE D'AUTOMOBILES

durant la semaine d'ouverture de la Montreal Automobile Trade Association

DU 10 AU 15 FEVRIER

au siège social et à nos salles d'étalage

180 RUE AMHERST

ou à notre succursale de l'ouest

1 AVENUE DU PARC

LEGARE AUTOMOBILE & SUPPLY CO., LIMITED

LES EXPOSITIONS D'AUTOMOBILES

La semaine des expositions d'automobiles s'est ouverte lundi et promet d'être un succès. Un certain nombre de distributeurs ont commencé à exposer samedi, mais d'autres, spécialement ceux qui ont été visités par les incendies, en janvier, n'ont pu avoir leur local prêt pour samedi ; cependant, lundi, tous les exposants étaient prêts à recevoir les visiteurs qui désiraient voir les nouveaux modèles et se renseigner sur les nouvelles conditions du marché affectant les autos de tourisme et de trafic.

Cette exposition est faite sous les auspices de la Montreal Automobile Trade Association, laquelle représente environ 90 pour cent des commerçants d'autos et accessoires de la ville.

La semaine de l'automobile ne fait que commencer et déjà les résultats les plus encourageants se dessinent. Grâce aux efforts de la Montreal Automobile Trade Association, le commerce de l'automobile progressera encore cette année. Les voitures de commerce se sont bien vendues depuis l'ouverture de la semaine ; il en est de même des voitures de tourisme. Les nouveaux modèles sont nombreux et les visiteurs apportent un grand intérêt. Hier, il y a eu foule toute la journée dans les salles de vente.

CIGARETTES EGYPTIENNES

NIZAM

10 POUR 15 CENTIMS

UN CARNAVAL DE CHARITE ST-DENIS

Le programme du grand carnaval de charité au bénéfice de l'insitution des Sourdes-Muettes, a semaine prochaine au Jubilé, est maintenant complètement terminé. Comme on s'en rappelle, le carnaval durera deux soirs, mardi et mercredi, 18 et 19 février. Lucien Rippe, gérant du Jubilé, le principal organisateur de ces fêtes, nous assure deux grandes soirées de sport. Voici le programme de ces fêtes qui réuniront au Jubilé l'élite de la société de Montréal et toute la fraternité des sportsmen :

Mardi soir, 18 février.—Grand-mascarade, concours de valse sur patins, et courses pour dames et messieurs.

Jeudi soir, 19 février.—Joute de hockey entre le Montagnais de Québec et le National All Stars, équipe formée des meilleurs joueurs de la Ligue de hockey Montréal.

La mascarade sera un événement social et sportif, car elle mettra en scène sur la glace des centaines de patineurs de toutes les classes appartenant à la meilleure classe de notre société. Les travestis promettent d'être non seulement élégants, mais pittoresques et originaux. Les promoteurs donneront toute une série de riches prix à ceux qui auront les plus jolis costumes. La mascarade de mardi soir sera sûrement un spectacle des plus gais et des plus intéressants. Ajoutons que la musique sera entraînant au possible.

LOEW'S

"LITTLE WOMEN"

L'histoire sensationnelle de 50 années dans une grande vue.

"FATY" ARBUCKLE dans "CAMPING OUT" FRESKOTT et HOPE EDEN

L'homme qui lit votre pensée, et autres grands numéros.

MESDAMES, ATTENTION !

Mercredi et vendredi après-midi, réception de Frescott et Hope Eden. Posez votre question privement.

Représentations continues : 1 à 11 h. Après-midi, 16-18 ; soirs, 15-25 ; samedis, dimanches et jours de fête, prix des soirées.

Cour Supérieure, province de Québec, district de Montréal, No 991. The Trust and Loan Company of Canada, demanderesse requérante, vs Jake Levitt & Co, défendeurs intimés. Qu'il soit connu que The Trust and Loan Company of Canada, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, dans la cité et district de Montréal, par la requête déposée au greffe de la Cour Supérieure en la présente cause, sous le No 991, demande la vente de l'immeuble suivant, savoir : "Un emplacement ayant front sur la rue Casgrain, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros huit cent quatre et nul "neuf cent cinq de la subdivision du lot originaire numéro dix (10-1904 et 1905), aux plan et livre de "revoy officiels du village incorporé de la Côte St-Louis, avec les "lâches dessus érigées et avec "droit en commun dans la rue "en arrière des dits lots sujet aux "charges ordinaires d'entretien".

Lequel immeuble a été autrefois occupé à titre de propriétaire par Dame Kana Brittan, en son vivant de la cité de Montréal, veuve de feu Judah Levitt, et aujourd'hui de son greffe de la Trust and Loan Company of Canada allégué que par acte d'obligation consenti par Ernest Gerald MacWillie, de Montréal, devant Mre Gustave Baudouin, N. P., à Montréal, le 23 mars 1916, il a été consenti une hypothèque sur l'immeuble ci-dessus décrit pour la somme de \$5,500, avec intérêt et accessoires et qu'elle réclame du ou des propriétaires actuels du dit immeuble, la somme de \$5,720.00 avec intérêt à 8% par an depuis le 1er mai 1918 et dépens qui lui est due en vertu du dit acte d'obligation ;

Laquelle dite The Trust and Loan Company of Canada allégué de plus que le ou les propriétaires actuels du dit immeuble comme possédant seuls ou conjointement avec les défendeurs en la présente cause, héritiers de la dite Dame Kana Brittan, sont inconnus et incertains et que les propriétaires connus depuis la date du dit acte d'obligation ont été le dit Ernest Gerald MacWillie et la dite veuve Dame Kana Brittan ;

En conséquence, avis est donné au propriétaire ou propriétaires du dit immeuble comme possédant seuls ou conjointement avec les dits défendeurs en la présente cause, de comparaitre devant la dite Cour, à Montréal, dans deux mois à compter de la quatrième publication du présent avis pour répondre à la demande de la dite The Trust and Loan Company of Canada, faute de quoi la Cour ordonnera que le dit immeuble soit vendu par décret.

Montreal, 27 Janvier 1919.

T. DEPATIE, Député-protonotaire, Kavanagh, Lajoie et Lacoste, Demandeurs de la demande.

LE MONTAGNARD

C'est ce soir qu'aura lieu la grande sortie en raquette avec dames à Saint-Vincent de Paul, sous la présidence de M. J. A. Morand. Les membres sont priés de se rendre pour 8 heures précises aux bureaux de la compagnie des Tramways, rue Saint-Denis, où le départ aura lieu.

UN CONCOURS D'HOMMES FORTS

Le comité des hommes forts de Montréal, dont il fut question il y a quelques semaines pour déterminer les tours de force qui seraient exécutés par Hector Dicaire, et les autres figurants lors de la grande soirée du 10 mars prochain au parc Sohier, a arrêté son choix sur les tours

ALLEMAGNE

EBERT EST ÉLU PRÉSIDENT

LE VOTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE FAIT DU CHANCELIER ALLEMAND LE CHEF DE LA NOUVELLE REPUBLIQUE — 277 VOIX SUR 379 — L'ELU ACCEPTE LA TACHE.

(Service de la Presse associée) Bâle, 12. — L'Assemblée nationale allemande a élu hier Friedrich Ebert, président de l'Allemagne, par un vote de 277 sur 379. Il a accepté l'élection. Le comte Posadowsky-Wehner a reçu 49 votes.

UN ETAT PROVISOIRE

Londres, 12. — Une dépêche allemande rapportant l'élection d'Ebert, le nomme président d'un état provisoire. Elle ajoute que 51 membres se sont abstenus de voter. Philipp Scheidemann et Matthias Erzberger ont reçu chacun un vote. Après l'élection, M. E. David a déclaré dans un discours que pour la première fois l'empire avait un chef qui a le pouvoir conféré par le peuple d'agir et de parler. L'orateur affirma que c'était grandement dû à Ebert si la révolution allemande n'avait pas dégénéré comme celle de la Russie en dissolution de l'ordre et du droit. Le peuple allemand aura confiance en Ebert, en sa fermeté et son activité. Il protégera sa liberté des atteintes de la gauche ou de la droite. La majorité des socialistes a approuvé cette déclaration, mais un socialiste indépendant a exprimé du dissentiment.

M. Ebert a répondu qu'il acceptait la charge et qu'il tâcherait d'appliquer la justice sans préjudice ni faveur.

LE TRAITEMENT DU CHEF

Bâle, 12. — (Par l'agence Havas). Le salaire annuel de M. Ebert, président de la république allemande, sera limitée à un million de marks. Il résidera à Berlin. Il choisira dans tous les partis son conseil exécutif.

FORMATION DU CABINET

Copenhague, 12. — Selon une dépêche de Weimar, l'Assemblée nationale est venue à une entente sur la composition du nouveau ministère. Il sera composé de quatorze membres. P. Scheidemann, a été choisi chancelier; A. Müller, ministre des finances; Bayer, ministre du travail; Lansberg, ministre de la défense nationale et de la justice. Un autre portefeuille ira à M. E. David, qui a démissionné du poste de président de l'Assemblée nationale. Cette position sera occupée par K. Febrbach.

Les socialistes ont sept sièges dans le cabinet, les démocrates trois, les chrétiens trois, dont M. Erzberger qui se trouve ministre sans portefeuille. Le comte Brockdorff-Rantzau deviendra ministre des affaires étrangères.

LA CONSTITUTION EST ADOPTÉE

Weimar, 12. — L'Assemblée nationale a unanimement adopté une constitution provisoire après un débat de trois heures entre les socialistes indépendants d'un côté et le reste de la chambre de l'autre sur un seul point: les ententes secrètes. Quoique les socialistes indépendants aient perdu leur point à savoir que l'Allemagne doit entrer dans le sentier de la diplomatie ouverte, ils ont fait admettre la constitution en dépit de l'inclusion de la clause à laquelle ils s'étaient opposés. Voici ce paragraphe, outre la clause six de la constitution, tel qu'il a été conçu et adopté.

"Assistés que l'empire allemand sera admis dans la ligue des nations avec l'intention d'exclure les traités secrets toutes les questions relatives aux autres nations alliées dans la ligue devront recevoir l'assentiment de l'assemblée nationale et de la commission d'Etat." La commission d'Etat correspond au conseil fédéral ou à la Chambre basse.

Les indépendants ont essayé de faire modifier cette clause de manière à ce que l'Allemagne rejette la diplomatie secrète quelle que soit l'attitude des autres nations. La discussion sur ce point a duré toute la seconde et la troisième lecture. Elle était conduite par M. Haase et Cohn, du côté des indépendants, et par Lansberg, Dernburg et le comte Rantzau, du côté du gouvernement. M. Dernburg, en secondant la clause telle que relatée plus haut, a déclaré qu'il était impossible à l'Allemagne de conclure des ententes avec les autres nations qui adhèrent à cette méthode secrète tandis qu'elle serait tenue à la diplomatie ouverte.

M. Haase opina qu'une des grandes questions de l'assemblée était l'élimination de la diplomatie secrète. Il soutint que l'Allemagne pouvait entrer dans la voie des ententes à ciel ouvert sans tenir compte de l'attitude des autres et de la vigueur de ses réformes. Le comte Rantzau assura au préalable qu'il ne ferait jamais une entente secrète, assertion que M. Haase réfuta. MM. Lahe, socialiste, Prager, démocrate, Debrueck, conservateur, Heine, centriste, et d'autres ont parlé en faveur de la constitution. Les indépendants ont soulevé une objection. Ils estiment que l'on emploie très souvent le mot empire. Ils veulent qu'on lui substitue le terme république. C'est M. Cohn qui agissait comme orateur des indépendants, demandant à la place du mot république à la place d'empire. La Chambre commençait à ressentir la fatigue en face de ce discours très long, quand il mença la droite en ces termes: "Si le gouvernement ne rompt pas carrément dans sa constitution avec l'ancien régime, personne en Allemagne ni à l'étranger ne voudra croire au bienfait de la révolution."

M. Cohn termina en demandant la rédaction d'une constitution sans équivoque. Elle doit prouver que la monarchie est à jamais bannie. L'orateur conclut en demandant d'éviter les erreurs de l'ancien régime. Peu à peu la tempête s'est apaisée. Les indépendants ont insisté pour le retrait d'un adjectif qui obscurcissait le sens d'une clause. La constitution provisoire a été unanimement adoptée.

ANGLETERRE

L'OUVERTURE DES CHAMBRES

LES SOUVERAINS DE GRANDE-BRETAGNE PRESIDENT A L'INAUGURATION SOLENNELLE DU NOUVEAU PARLEMENT BRITANNIQUE, APRES AVOIR ETE ACCLAMES PARTOUT SUR LEUR PASSAGE. — LE DISCOURS DU TRONE.

Londres, 11. — Le roi George et la reine Marie furent vivement acclamés par la foule alors qu'ils se rendaient à Westminster, où eut lieu pendant la journée l'ouverture des Chambres. La foule était massée près de l'entrée du Parlement et de Whitehall pour assister à l'arrivée du couple royal.

Voici le texte du discours du Trône que le roi prononça suivant l'habitude:

Mes seigneurs et Messieurs, La dissolution du dernier parlement suivit presque immédiatement l'effondrement de l'Allemagne sous les coups répétés des armées alliées. Depuis ce temps, les termes de l'armistice, plus d'une fois renouvelés, ont été mis à exécution avec persévérance. Les forces ennemies ont reculé de l'autre côté du Rhin et elles ont rendu la plus grande partie de leurs armements. Les armées alliées ont occupé les têtes de ponts sur tout le fleuve et ouvert ainsi des routes libres en Allemagne au cas où l'ennemi essaierait de recommencer la guerre.

"Durant la même période la puissance de la marine allemande a été presque détruite par la reddition des sous-marins allemands et l'internement de sa flotte dans mes ports.

Ces immenses résultats donnent la sécurité à la liberté de l'Europe contre la tyrannie allemande. La lutte est maintenant terminée. Cette victoire a été obtenue par la vigilance des flottes anglaises et alliées, et par le courage, l'endurance de mes armées et des nombreuses armées combattant avec elles. Parmi les résolutions qui vous seront soumises, l'une demandera que vous exprimiez votre reconnaissance de mon peuple pour ceux qui ont souffert pour mon pays et dans l'air et sur terre et sur mer.

Dans le but d'obtenir les fruits complets de cette victoire et de sauvegarder la paix du monde, une armée puissante doit être maintenue et les propositions qui requerront cette armée vous seront soumises. Messieurs et Messieurs, Les aspirations vers un meilleur ordre social, mûries dans le cœur de mon peuple par l'expérience de la guerre, doivent être encouragées par une action intelligente et prompte. Avant la guerre, la pauvreté, le manque de travail, l'insuffisance du logement et plusieurs autres maux curables existaient chez nous, et tout cela doit rendre pire par la désunion.

Mais depuis la déclaration de la guerre, tous les partis et toutes les classes ont lutté et travaillé ensemble pour un grand idéal. Dans la poursuite de ce but commun, ils ont fait preuve d'un tel esprit d'unité et d'un tel désintéressement personnel qu'ils ont grandi la nation et l'ont rendue capable de faire sa part dans l'obtention de la victoire.

Les ravages et les pertes de la guerre ne sont toutefois pas encore réparés. Si nous voulons les réparer et rebâtir une meilleure Angleterre, nous devons continuer à manifester le même esprit. Nous ne devons être arrêtés par aucun sacrifice d'intérêt pour faire disparaître les pouvoirs existants, pour augmenter l'emploi, diminuer les souffrances, fournir des maisons convenables, améliorer l'état hygienique de la race, et faire monter le niveau du bien-être parmi le peuple entier.

Nous n'obtiendrons rien si nous continuons à avoir une indulgence indue pour des abus reconnus. Nous n'aurons du succès que si nous allons devant dans le domaine administratif et législatif. C'est ce que je vous demande aujourd'hui.

Vous aurez à considérer un grand nombre de mesures affectant le bien-être économique et social de la nation, et il est très important que vous examiniez ces questions, que vous vous entendiez à leur sujet et les fassiez mettre à exécution le plus tôt possible.

On vous demandera d'approuver un projet de loi ayant pour objet la création d'un nouveau ministère qui s'occupera de la santé publique, et formera une organisation scientifique qui verra à combattre les maladies et à conserver la vigueur de la race. Un autre projet de loi concerne aussi la formation d'un ministère des voies et des communications qui travaillera à augmenter et à développer l'industrie et l'agriculture par le pays au moyen des transports.

On vous demandera d'étudier des mesures pour améliorer les conditions de logements du pays ainsi que la prévention d'une compétition injuste faite pour des marchandises importées et en dessous du prix de vente de leurs pays d'origine. On vous demandera aussi l'augmentation de l'industrie et de l'agriculture sans lesquelles une amélioration considérable et permanente de la condition nationale sont impossibles.

Des propositions seront aussi déposées devant vous pour encourager le règlement des terres, particulièrement pour les hommes qui ont fait partie des troupes de la Couronne; pour donner à ceux qui en sont capables la connaissance nécessaire de l'agriculture et pour les aider à organiser leurs fermes.

Je recommande finalement à votre attention particulière les problèmes industriels d'aujourd'hui. Que la prospérité et le bonheur soient le partage de tous, voilà mes souhaits les plus sincères. C'est votre devoir pendant que vous, maintenez fermement la sécurité publique et privée de n'épargner aucun effort dans l'étude des causes de la présente crise et dans sa résolution. J'en appelle à vous de faire revivre par tout le pays un esprit plus heureux et plus harmonieux de notre vie industrielle et nationale.

"Je prie le Dieu tout-puissant de bénir vos travaux."

L'ORIENT

L'IMBROGLIO SINO-JAPONAIS

LE GOUVERNEMENT JAPONAIS A FAIT SAVOIR A LA CHINE QUE SES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE DE LA PAIX DOIVENT CHANGER D'ATTITUDE — L'INFLUENCE DES MILITARISTES.

Londres, 12. — Le correspondant de l'agence Reuters de Berlin transmet la dépêche suivante en date du 3 février: "Jeudi (le 30 janvier), le gouvernement japonais a informé le ministre chinois, à Tokio, qu'une modification de l'attitude des délégués chinois, en France, est désirable. Les Japonais, a-t-il dit, devraient guider la Chine touchant toutes les questions de sa politique.

Samedi, (le premier février) le ministre japonais, à Pékin, a informé le ministre des Affaires étrangères de la Chine qu'un changement d'attitude de la part de la délégation chinoise s'impose, et que le Japon désire que la Chine s'engage à ne pas révéler à la conférence de la paix les accords secrets sino-japonais. Les délégués chinois, a-t-il dit, devraient agir dans la plus étroite harmonie avec les délégués japonais, au sujet de toutes les questions soulevées à la conférence de la paix. Le ministre japonais a ajouté que la Grande-Bretagne est tellement absorbée par les grèves et des difficultés financières, que la Chine ne peut attendre d'aide politique ou financière de ce côté. Faute de recevoir ces promesses, le Japon exercera immédiatement une pression effective sur la Chine, au point de vue militaire. Le ministre japonais a démontré que la Chine doit maintenant choisir entre le retour à l'amitié du Japon ou son opposition.

En même temps, les militaristes de Pékin ont exercé une grande pression sur le cercle présidentiel, dans l'intention de faire adopter le point de vue japonais.

Venant à la suite de plusieurs rapports relatifs à la pression que les Nippons exercent sur la Chine, à propos de la conférence de la paix, cette révélation de la résolution du Japon de s'assurer perpétuellement les privilèges conquis pendant la guerre européenne, a créé le l'étonnement en Chine, d'autant plus qu'on connaît l'opposition d'une partie du peuple japonais à une politique de violence contre la Chine. Les journaux, néanmoins, allèguent la dernière et la plus grande bourse diplomatique du Japon pour prouver que le gouvernement japonais est encore attaché aux routes du char des militaristes, dont le but est à la destruction de la Chine, bien que cette conduite soit de nature à exposer le Japon de la Ligue des nations."

SITUATION DIFFICILE DE LA CHINE

Washington, 12. — Selon des rapports de source diplomatique reçus d'Orient, le représentant américain à Pékin, M. Reisch, qui cherchait à rassurer le ministre des Affaires étrangères de la Chine, par des protestations d'amitié au nom du gouvernement des Etats-Unis, a reçu de son interlocuteur la franche réponse suivante: "Je ne vois pas comment les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne peuvent détourner leur attention vers l'Orient, quand la situation européenne attire tellement cette attention.

A leur arrivée à Paris, les délégués chinois ont rapporté que trois copies des traités secrets ont été volées dans leurs malles, lorsqu'ils traversaient le Japon. Conséquemment, ils n'ont pu rendre publiques ces copies, à la Conférence, comme ils en avaient l'intention.

Suivant des rapports reçus, ici, le ministre japonais, à Pékin, a formulé les menaces du Japon en termes à peine voilés, au ministre des Affaires étrangères de la Chine. Le Japon a une armée d'un million d'hommes chez lui, complètement équipée, munie d'armes et pourvue de munitions pour faire une longue guerre; il a des navires d'une jauge totale de plus d'un demi-million de tonnes. Voilà ce que le représentant japonais a exposé. Il a fait allusion de plus aux dettes considérables que la Chine doit au Japon et aux engagements financiers qu'elle n'a pas tenus.

A leur arrivée à Paris sans les copies des traités secrets, ils avaient reçu instruction d'utiliser pour briser l'étreinte du Japon, les délégués chinois ont révélé, de vive voix, la substance de ces traités à quelques délégués des autres pays. A la suite de cela, les autorités japonaises ont exigé de la Chine qu'elle voulait ses délégués et gardât le secret des traités.

Le gouvernement chinois n'a pas encore ratifié quelques-uns des traités secrets, bien que le Japon l'ait fait, et celui-ci exerce une grande pression sur sa voisine pour qu'elle les ratifie, avant qu'on puisse rien faire à Paris. Le plus important des traités non encore ratifiés par la Chine est celui qui se rapporte au Chan-Toung. Les représentants chinois ont résisté jusqu'ici aux demandes des Japonais, mais ils déclarent qu'ils sont en butte à une pression insupportable. Le président chinois a annoncé, par télégramme, son approbation de l'attitude des délégués de la Chine, qui veulent publier les traités secrets.

LE CHEMIN DE FER DU CHANG-TOUNG

Pékin, 12. — L'acquiescement du Japon à la publication des dispositions secrètes et des documents relatifs à l'accord conclu en septembre dernier au sujet du chemin de fer du Chang-Toung, est bien vu, ici, dans les cercles officiels, ici, on espère que tout sera publié. Plusieurs

des articles de cet accord ne sont pas même connus du gouvernement actuel. En vertu de cette convention, le Japon a prêté 20 millions de yens pour le prolongement du chemin de fer de Kiao-Tcheou, mais cet argent a été dépensé pour défrayer le coût de la malheureuse expédition contre les rebelles de la Chine méridionale.

LA PAIX

L'ARMISTICE SERA MODIFIÉ

C'EST DU MOINS CE A QUOI L'ON S'ATTEND, SI LES SUGGESTIONS FAITES AU CONSEIL SUPREME SONT ACCEPTEES — UN CONTROLE PLUS EFFEC-TIF DE LA SITUATION.

(Service de la Presse associée) Paris, 12. — Il semble compris qu'il a été proposé au conseil de guerre suprême de changer la politique des Alliés, au sujet de l'armistice. Dans cette proposition, il est question de limiter les périodes d'armistice à environ 10 jours chacune, à la fin desquelles de nouvelles conditions seraient imposées à l'Allemagne.

Plusieurs des délégués à la conférence de la paix expriment l'avis que cet arrangement permettrait aux Alliés de mieux maîtriser la situation et de faire face à un état de choses qui se modifie sans cesse. On ne donne pas d'indication sur l'attitude du conseil de guerre suprême, à ce regard.

Suivi d'une déclaration faite au représentant de la Presse associée par un personnage officiel français, la démobilisation de l'armée française n'a pas été suspendue, contrairement à des rumeurs qui ont couru avec persistance, mais se poursuit conformément aux plans.

Depuis que le maréchal Foch a annoncé devant la commission d'armistice que les Allemands peuvent mobiliser 2,000,000 d'hommes en 6 semaines, le public français a exprimé son malaise. On a exposé des vues pessimistes et discuté l'appréhension d'une reprise de l'offensive allemande. Les journaux ont commenté la situation de telle manière qu'il y a fréquemment des blâmes dans leurs pages, à cause de l'inter-vention de la guerre.

Mathias Etzberger et les autres membres de la commission d'armistice allemande se préparaient, hier, à quitter Weimar pour Trèves, pour prendre part aux négociations relatives au renouvellement de l'armistice.

COPENHAGUE, 12.

— Selon ce que le correspondant du "Berlingske Tidende" dit tenir de bonne source, la Grande-Bretagne et la France ont envoyé des notes à Matthias Erzberger, président de la commission d'armistice allemande, parce que l'Allemagne, n'a pas rendu les locomotives et les machines aratoires désignées. Le correspondant dit que par leur ton ces notes sont virtuellement une menace à l'Allemagne.

On s'attend à ce que les Etats-Unis transmettent une note semblable.

Paris, 12. — A sa séance d'hier après-midi, le conseil suprême a entendu les délégués belges, MM. Hymans, Vanderveelde et Vanderveelde qui ont formulé les prétentions de leur pays. La prochaine assemblée a lieu, aujourd'hui, à 11 heures. Suivant un communiqué officiel publié, hier soir, la commission de la Ligue des nations a pris en considération plusieurs amendements et a ajouté deux nouveaux articles au sujet de Société des nations. Plusieurs des amendements ont été référés au comité de rédaction.

A la suite de l'assemblée d'hier, on exprime pour la première fois le doute que le projet d'organisation de la société puisse être achevé avant le départ du président Wilson pour les Etats-Unis. Des membres de la commission ont soulevé des questions de nature à prolonger la discussion, et l'on craint sérieusement de ne pouvoir mettre la dernière touche au projet avant le 16 février, date provisoirement fixée pour le départ de M. Wilson. La séance a été longue. Elle s'est prolongée jusqu'à 3 heures 35 de l'après-midi. Entre autres questions, la commission aurait étudié le projet d'armée internationale de M. Léon Bourgeois, M. Bourgeois prétend, dit-on, qu'une armée doit être établie et doit être cantonnée en France, vu que la France est la nation la plus immédiatement menacée. Il existe une grande divergence de vues au sujet des nouveaux amendements présentés.

L'agence Havas communique une déclaration du comte Chinda, ambassadeur japonais en Grande-Bretagne, actuellement représentant de son pays, à la conférence de la paix, dans laquelle ce monsieur proclame qu'il est faux que le Japon ait exercé une pression sur la Chine. Nous n'avons formulé aucune menace, aucune entente n'a été conclue au sujet de la province de Shantung ou d'un autre territoire chinois, a dit le comte. Nos relations sont des plus cordiales avec la Chine.

MORT DE M. ANDREW ALLAN

M. Andrew Allan, qui fut pendant plusieurs années à la tête de la compagnie maritime du même nom, est décédé, hier, à sa résidence, 287, rue Stanley, à l'âge de 59 ans.

Le défunt était le fils de M. Andrew Allan, qui avec son frère fonda la ligne océanique qui porte leur nom et qui fut acheté dernièrement par la compagnie du Pacifique, M. Allan fut vice-président de la compagnie, président de la Shipping Federation et ensuite membre de la commission du port. Il fut membre du Board of Trade, directeur de la Banque des Marchands et de la Canadian Consolidated Rubber.

M. Allan était né à Montréal, en 1859; il fit ses études à Montréal, en Angleterre et en France. Il avait épousé, en 1880, Mlle Charlotte Elizabeth Torre. Son épouse et deux filles lui survivent; Mme Russell Cowans, de Montréal, et Mme Claude Henbach, de Winnipeg.

des articles de cet accord ne sont pas même connus du gouvernement actuel. En vertu de cette convention, le Japon a prêté 20 millions de yens pour le prolongement du chemin de fer de Kiao-Tcheou, mais cet argent a été dépensé pour défrayer le coût de la malheureuse expédition contre les rebelles de la Chine méridionale.



ACHETEZ AU 'MAGASIN DU PEUPLE'

Continuation de notre grande vente de soies noires de février



750 verges de SOIE PAILLETTE, 36 pouces de largeur, noir jais parfait. Rég. 2.25 et 2.50 pour... 1.59 et 1.89

Tissus lavables

SHIRTING OXFORD, assortiment de patrons pâles pour chemises pour hommes, vêtements pour enfants, etc., couleur indélébile. Val. de .45 la verge pour... 29

Chaussures pour demoiselles



BOTTINES pour demoiselles, première qualité, semelle solidement cousue, en cuir verni, chevreau ou cuir mat, fin en cuir mat ou drap, toutes les pointures 11 à 12. 2.45

GRAND SPECIAL COTON BLANC, 36 pouces de largeur, très bonne qualité. Rég. 25 la verge... 13/2

Machines à coudre New Century



La vente a eu un succès splendide. Il ne reste que quelques machines.

CINQ BONNES RAISONS Pourquoi vous devriez rejoindre le club "New Century" demain?

Vous pouvez avoir une de ces machines à coudre modernes sur un premier paiement modéré.

Vous pouvez payer la balance à termes faciles en rapport avec votre bourse.

Sur chaque dollar payé d'avance, nous allouons un escompte de dix cents. Venez prendre des informations sur cette méthode d'économie.

Si vous désirez avoir une nouvelle machine à coudre, venez nous voir demain.

Nous savons que vous vous offrez plus pour votre argent et un mode de paiement qui vous conviendra.

Culottes bouffantes Pour garçonnets de 7 à 11 ans. Tweed diagonal gris... 1.39

Vous pouvez avoir une de ces machines à coudre modernes sur un premier paiement modéré.

Chance extraordinaire pour garçonnets



AU TROISIEME

SATINE POUR DOULETTES, couvertures de meubles, choix de dessins, 36 pouces de largeur. La verge... .89

BAGUETTES A RIDEAUX, fini canajo, 2 pouce 1/2 par 4 pieds, avec boules, supports et 10 anneaux. Très spécial... .24



Nos produits de l'épicerie sont absolument purs

LICENCE DU CONTROLEUR DES VIVRES DU CANADA, No 8-678. Téléphonez votre commande d'épicerie ce soir, avant 10 heures. Appelez Est 8969. 9 téléphones à votre service.

- SPECIALS DU MERCREDI SOIR PAR TELEPHONE, DE 6 A 10 HEURES. Appellez Est 8969. Farines, marque Quaker, Excellence, pour le pain ou la pâtisserie. Le sac de 24 lbs. Rég. 1.49



LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe. J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Gérant.